

PROCEDURE D'INSCRIPTION DES ELÈVES INFIRMIERS A L'UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

ETUDIANTS EN REPRISE D'ETUDES

ETAPE 1 :

Préalablement à l'inscription s'acquitter de la contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC) d'un montant de 91 €. Pour cela, vous devez vous connecter sur le site
« <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/> » dès maintenant.

Vous obtiendrez une attestation indispensable pour finaliser votre inscription à l'université (quittance de paiement).



Le numéro national d'étudiant (INE) est également indispensable pour l'inscription (ce numéro est présent sur le relevé de notes du Baccalauréat).

Sans ce numéro le dossier ne pourra être traité.

Si vous ne disposez pas de numéro INE, le site de la CVEC vous en octroiera un qui sera différent de celui de l'Université. Merci de la signaler à la scolarité.

ETAPE 2 :

Pour les étudiants en reprise d'études, ou en situation professionnelle : aides-soignants ou reçus en IFSI, il faut remplir un dossier d'inscription universitaire version papier :

- Imprimable en ligne sur le site  <http://medecine-pharmacie.univ-fcomte.fr/pages/fr/menu4155/formations/ifsi-18430.html>  dossier d'inscription.
- Le dossier est aussi disponible dans les écoles respectives.

ATTENTION :

Pas d'inscription possible pendant la fermeture estivale de l'université : du 19 juillet au 19 août 2019.